

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

**28 MARS 2014**

La séance débute à 19H23.

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Jacques RATEL, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Marc SECO, Adeline SEDANO.

### **1 - Election du maire**

M. Jean Maurice VENTURINI est élu maire à l'unanimité.

### **2 - Election des adjoints**

Le nombre d'adjoints est fixé à trois.

M. Gilles BLANC est élu 1<sup>er</sup> adjoint à l'unanimité. Il sera en charge des finances, de l'administration générale, de l'enfance-jeunesse et de la communication.

M. Arnaud BOURGEOIS est élu 2<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité. Il assurera les fonctions relevant des grands travaux et de l'aménagement du chef-lieu et des sentiers.

M. Bernard COLIN est élu 3<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité avec comme domaines de compétences le bâti communal, l'environnement et l'administration technique.

### **3 - Indemnités des élus**

Le Conseil municipal vote l'indemnité au Maire soit 31 % de l'indice brut 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants.

L'indemnité est également dévolue aux adjoints soit 8.25 % de l'indice brut 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants.

### **4 - Organisation du travail par commissions et par projets**

Le travail des élus sera effectué aux seins de commissions directement rattachées à un adjoint dans son domaine de compétences. Ces commissions seront divisées en groupes de travail.

Les commissions facultatives, obligatoires et les organismes extérieurs sont présentés aux élus. Les membres de ces commissions et les représentants dans les organismes seront élus lors du prochain conseil.

## 5 - Questions diverses : achat d'une tondeuse pour le terrain de football

La gestion du terrain de foot relève de la compétence de la Commission Syndicale (qui réunit les communes de Montagnole et St-Cassin). La commission ne peut pas effectuer des dépenses d'investissement.

C'est pourquoi le conseil valide l'acquisition d'une tondeuse Grillo qui sera utilisée uniquement pour tondre le terrain de foot pour un montant de 10 000 € H.T avec une reprise de l'ancienne tondeuse pour 750 € TTC. Le montant de l'investissement sera supporté pour moitié par chaque commune membre.

Fait à MONTAGNOLE,  
Le 31 mars 2014

Le Maire



Jean Maurice VENTURINI